

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1268/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 50/7°L de la Commission permanente de la Chambre des Députés portant octroi de l'aval du Territoire à un emprunt de 70 millions de francs Djibouti contracté par l'«Electricité de Djibouti auprès de la Caisse centrale de Coopération économique.

n° 69-1268/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
22 août 1969

Numéro JO
n° 18 du 10/09/1969

Date du numéro
10 septembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 50/7°L du 12 août 1969 de la Commission permanente de la Chambre des Députés ' portant octroi de l'aval du Territoire à un emprunt de 70 millions de francs Djibouti contracté par «l'Electricité de Dji bouti» auprès de la Caisse centrale de Coopération économique.